Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 87 (1960)

Heft: 5

Erratum

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Remboursements impayés

L'Administration du « Conteur » a reçu, en retour, un bon nombre de cartes de remboursement portant la mention impayé. Or. parmi cellesci, il en est plusieurs adressées à des membres fidèles de nos associations qui tiennent à leur journal. Mais par inadvertance ou absence, ou pour tout autres motifs, ils ont omis de verser leur dû. Qu'ils veuillent bien s'en acquitter en versant 6 fr. 50 au compte de chèques II. 13139 « Conteur romand » Lausanne. Merci d'avance.

Erratum

Une fâcheuse interversion s'étant produite dans La tsanson dé bounan dâo « Conteu » parue dans le numéro de décembre, voici les deux dernières stropaes rétablies dans leur version originale:

> Enfin vo, tote cllião dzeins Que travailli po l'ardzeint. Vo fédé lé bon z'apôtre Po mi carottà lé z'autre : Mâ, mâ, mâ n'allâ pas Eimbêtâ mé z'abonâ!

Cllião que voudront l'an que vint Que lão soitéyo dão bin, Lão dio: Po mé reindr' âmâbllio « Six francs 50 » n'est pas lo diablio : Mâ, mâ n'âoblliâ pas Dé vito vo z'abonâ!

La Rédaction.

Résultats du concours de décembre

Très peu d'erreurs dans la quarantaine de « grilles » reçues. « Egaré » pour « écart » : «Oh» au lieu de «oc»; «suer» au lieu de « tuer »... Décidément, nos motscroisistes deviennent tous des « as »! Et c'est à s'arracher les cheveux pour trouver des définitions qui les tiennent en échec!

Bravo! Et merci à nos concurrents pour leurs vœux et les encouragements qu'ils veulent bien nous prodiguer.

La liste des lauréats, après tirage au sort. s'établit comme suit :

M. H. Nicolier, La Forclaz (Vd).

M. René Meylan, Lausanne.

M. Isaac Rouiller, Troistorrents (Vs).

M. le Dr V. Nater, Yvonand.

M. Alfred Gilliard, Puidoux-Gare.

Mme E. Mora, Bulle.

M. Pasche, Clarens.

M. G. H. Bornand, Payerne.

Mme Marg. Delafontaine, Lausanne.

M. Philippe Thomas, Moudon.

M. Henri Nicolier, Nyon.

M. Roger Bouquet, Clarens.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 31 janvier 1960, une «grille» conforme à la «grille» originale à l'Imprimerie J. Bron S.A., Pré-du-Marché 11, Lausanne.

FAVORISEZ NOS ANNONCEURS et surtout, dites-leur bien que vous avez vu leur annonce dans le CONTEUR!

PHARMACIE - HERBORISTERIE

v. conod

LAUSANNE Rue Pichard 11 - Téléphone 22 75 04

Sels biochimiques Ordonnances pour toutes caisses maladie



Escaliers du Lumen 22

Tél. 222171